

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er juin 2010.

Section du dépôt légal



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmièreL'Infirmière du
Québec

Le Journal

Ciible

CII à l'écoute

Le Scribe

infOIIQ

Le Journal mai/juin 2003 vol. 10, n° 5

SUPPLÉMENT DE
L'INFIRMIÈRE DU QUÉBEC,
LA REVUE OFFICIELLE DE L'ORDRE
DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS
DU QUÉBEC

Choisissez votre numéro

LE JOURNAL

Table des matières

Actualités professionnelles

- [Projet conjoint entre l'Université de Montréal et l'Université McGill – Un groupe de recherche en soins infirmiers voit le jour](#)
- [Les patients diabétiques bénéficieront à leur tour d'un PRIISME](#)
- [Vous déménagez ? Faites votre changement d'adresse en ligne !](#)
- [Le retour des électrochocs](#)
- [L'OIIQ lance son nouveau site Web](#)
- [Journée des conseils de section – Le positionnement de la profession et la pénurie en tête de liste des priorités](#)
- [La pénurie d'infirmières inégale dans les régions](#)
- [De nouveaux projets pour le programme de surveillance 2003-2004](#)
- [Olivette Soucy reçoit l'Insigne du mérite 2003 – De l'obstétrique à la gériatrie, des plus jeunes aux plus vieux pendant 38 ans](#)
- [Le règlement sur l'externat modifié de nouveau](#)
- [Les infirmières auxiliaires et les technologistes médicaux réclament de la formation continue](#)
- [Entretien avec la syndic sur le nouveau code de déontologie](#)
- [Santé mentale et psychiatrie – Un guide d'exercice adapté à la réalité d'aujourd'hui](#)
- [Le nouveau guide de préparation à l'examen bientôt disponible](#)

Du siège social

- [Avis de tenue de l'examen professionnel](#)
- [L'OIIQ cible ses efforts de promotion](#)
- [FRESIQ et golf font la paire](#)
- [Infirmières recherchées pour le comité des bourses](#)
- [Jeunesse infirmière – Des stratégies pour retenir les infirmières de la génération X \(Dernière de deux parties\)](#)
- [Avis de convocation à la 83^e Assemblée générale annuelle](#)

Maillage

- [Votre Semaine de l'infirmière en images](#)
- [Des infirmières siègent à des comités ministériels](#)
- [Une centenaire parmi nous](#)
- [Le Conseil du statut de la femme a 30 ans](#)



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Projet conjoint entre l'Université de Montréal et l'Université McGill

Un nouveau groupe de recherche en soins infirmiers voit le jour

Montréal hérite du premier regroupement canadien de recherche en sciences infirmières ayant comme intérêt les interventions en soins infirmiers et leurs effets sur la population. Cette bonne nouvelle découle de la création du Groupe de recherche interuniversitaire en soins infirmiers de Montréal (GRISIM), qui sera codirigé par l'Université de Montréal et l'Université McGill, et dont le lancement avait lieu le 3 avril dernier. Le GRISIM voit déjà grand : Montréal doit prendre un leadership en recherche sur les interventions infirmières et devenir un centre d'excellence international dans ce domaine.

Ce projet d'envergure a vu le jour grâce au soutien de Richard et Satoko Ingram, de la Newton Foundation, du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER). Après une évaluation favorable, le GRISIM disposera d'un financement de deux millions de dollars pour quatre ans, qui l'aidera à démarrer ses activités et à attirer l'attention d'autres bailleurs de fonds.

Le bien-fondé d'un tel groupe va de soi. Pour répondre aux besoins croissants du système de santé, il faut constamment innover et développer de nouvelles connaissances ou, en d'autres mots, de meilleures façons de soigner. Or, l'expertise des infirmières est indispensable pour améliorer la qualité des soins de santé. Ces dernières sont en effet devenues des expertes pour mettre sur pied des interventions novatrices et pratiques qui améliorent la prise en charge des patients, le traitement des maladies, ainsi que les activités de prévention et de promotion de la santé.

Une collaboration interuniversitaire fructueuse

L'Université de Montréal et l'Université McGill ont déjà une longue tradition de collaboration en recherche, ont expliqué les codirectrices du GRISIM, Céline Goulet et Céleste Johnston. « La recherche en sciences infirmières est un domaine en pleine émergence. Les besoins sont grands et les candidates ne se bousculent pas aux portes. Nous avons déjà un noyau de chercheuses expérimentées, mais il est important de former un groupe suffisamment important et représentatif, dont le travail produira des résultats qui influenceront le cours des soins de santé. La création du GRISIM contribuera certainement à attirer davantage de candidates de haut calibre. »



Crédit de photo : Owen Egan

Jocelyne Dagenais, sous-ministre adjointe à la planification stratégique, à l'évaluation et à la gestion de l'information, MSSS ; Susan E. French, vice-doyenne et directrice de l'École des sciences infirmières de l'Université McGill ; Richard Ingram, Newton Foundation ; Christine Collin, doyenne, Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal ; Michel A. Bureau, président-directeur général, FRSQ.

Pour ne pas que la recherche demeure en vase clos, la diffusion des résultats est essentielle, tout comme le transfert des connaissances dans les milieux cliniques. Le GRISIM misera sur la publication d'articles dans des revues prestigieuses et la participation de ses chercheuses à des conférences internationales et multidisciplinaires. De plus, pour mettre en pratique les connaissances qu'il engendrera, il pourra compter sur la présence de partenaires universitaires d'envergure, notamment les centres hospitaliers, les instituts et les centres affiliés. Il pourra aussi solliciter d'autres collaborateurs au besoin.

Le GRISIM a choisi le concept de transition comme thématique de recherche, puisqu'elle comprend à la fois les dimensions humaines et les expériences de santé des individus. Il privilégiera trois axes de recherche : les transitions en matière de développement, les épisodes de crise de santé et les milieux de soins. Chaque projet tiendra compte des personnes, de leurs réactions aux soins reçus et de leurs conditions de vie. Avec cet ambitieux programme, le GRISIM est confiant de pouvoir contribuer à améliorer la qualité des soins à la population.



Crédit de photo : Owen Egan

Les codirectrices du GRISIM : Céline Goulet, Université de Montréal, et Céleste Johnston, Université McGill



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[Retour au sommaire](#)

Les patients diabétiques bénéficieront à leur tour d'un PRIISME

Forte du succès remporté en santé respiratoire, la compagnie pharmaceutique GlaxoSmithKline a lancé, en avril, un nouveau programme régional intégré d'information, de suivi médical et d'enseignement (PRIISME) sur le diabète. Elle y investira trois millions de dollars sur trois ans, dont une partie servira à soutenir les premiers projets qui verront le jour à Rimouski, Laval et Montréal. Ce type de partenariat entre les secteurs public et privé semble faire l'unanimité : pas moins de treize organismes appuient le projet, dont l'OIIQ.

Il faut dire que ces programmes mettent de l'avant une approche stimulante pour les professionnels de la santé et gagnante pour les patients. Une équipe interdisciplinaire prend en charge les patients et les aide à mieux comprendre et gérer leur maladie. Les personnes diabétiques se retrouvent donc entourées de médecins, d'infirmières, de pharmaciens, de diététistes, de psychologues et d'éducateurs physiques. Chacun apporte son expertise et les renseignements cliniques pertinents sont ensuite partagés au sein de l'équipe.

À la suite des excellents résultats obtenus par le biais du PRIISME en santé respiratoire, GlaxoSmithKline a choisi d'utiliser le même modèle pour les cas de diabète. Il semble en effet que les programmes qui ont été mis en place pour l'asthme et les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) ont notamment permis de réduire de 30 % à 40 % le nombre de visites à l'urgence et les hospitalisations des personnes atteintes. Ces dernières ont aussi appris à prendre leur médication de façon judicieuse.

Prévenir le diabète

Les objectifs du PRIISME sont multiples. Le premier est d'aider les personnes atteintes de diabète à adopter des habitudes de vie conformes à leur état de santé. On veut aussi favoriser le dépistage précoce de la maladie, d'autant plus que 40 % des cas ne seraient pas diagnostiqués. Ceci permettrait d'amorcer les traitements requis plus rapidement et de ralentir les progrès de la maladie, en visant notamment une utilisation optimale des médicaments. Enfin, les professionnels de la santé doivent travailler ensemble à réduire les complications. Leur formation est donc essentielle.

La présidente de l'OIIQ, Gyslaine Desrosiers, a témoigné du rôle des infirmières dans l'équipe de soins : « Ce sont elles qui prennent le relais une fois le diagnostic établi, a-t-elle précisé. Ce type de programme correspond à leurs valeurs, parce que le patient apprend la façon de se prendre en charge et de gérer sa



Crédit de photo : Marcel La Haye

Des partenaires du PRIISME pour le diabète. Assis : Gyslaine Desrosiers, présidente, OIIQ ; le Dr Yves Lamontagne, président, Collège des médecins du Québec ; Paul Lirette, vice-président, Relations clientèle, GlaxoSmithKline. Debout : Serge Langlois, président-directeur général, Diabète Québec ; Sylvie Bernier, porte-parole, GlaxoSmithKline ; Paul-Guy Duhamel, président, Ordre professionnel des diététistes du Québec.

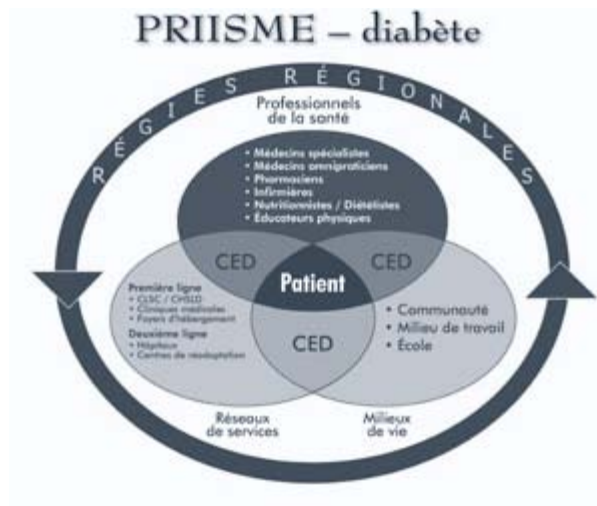
maladie. »

Rappelons que le PRIISME pour le diabète s'inscrit dans les objectifs visés par le Programme national de santé publique relativement aux maladies chroniques, notamment celui de réduire de 30 % l'incidence du diabète au Québec (40 % chez les autochtones) d'ici 2012.



Crédit de photo : Marcel La Haye

L'infirmière Caroline Leblanc vérifie le taux de glycémie de Denis Lemay, un patient atteint de diabète.



L'épidémie de diabète

QUÉBEC

- 550 000 cas en 2003 ;
- 750 000 cas en 2010 ;
- 40 % des cas ne sont pas diagnostiqués ;
- 13,5 % des personnes diabétiques sont âgées de 65 à 74 ans ;
- Coûts estimés pour le système de santé québécois : 2 milliards de dollars par année.

CANADA

- 2 millions de Canadiens souffrent de diabète de type I ou II ;
- 3 millions d'ici 2010 ;
- 60 000 nouveaux cas chaque année ;
- La septième cause de décès au Canada, avec au moins 5 500 décès par an ;
- Coûts estimés pour le système de santé canadien : 9 milliards de dollars par année.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Vous déménagez ? Faites votre changement d'adresse en ligne !

Pour continuer de recevoir *L'Infirmière du Québec*, *Le Journal*, le formulaire de demande d'inscription au tableau de l'OIIQ et toute autre correspondance, il est important de communiquer vos nouvelles coordonnées au Service de l'inscription des membres. Faites-le maintenant en ligne ! Remplissez le formulaire qui se trouve à la rubrique « Être infirmière au Québec », pour les changements de lieu de résidence, d'activités professionnelles ou de courriel. C'est tellement plus simple et plus rapide que par la poste ! Si vous n'avez pas accès à Internet, téléphonez au siège social, au (514) 935-2501, ou au 1 800 363-6048.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Le retour des électrochocs

L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) a publié *L'utilisation des électrochocs au Québec*. Ce document traite de l'efficacité et des risques de l'électroconvulsothérapie (ECT), de même que son utilisation sur le territoire québécois et dans d'autres pays. L'AETMIS a porté une attention particulière aux enjeux sociaux, éthiques et légaux de cette thérapie. Rappelons que le recours à l'ECT en psychiatrie remonte à 1938. Au milieu des années 60, la pression sociale de même que l'introduction des neuroleptiques ont forcé les psychiatres à diminuer le recours à ce traitement. Il est toutefois en hausse depuis le début des années 80. À lire à l'adresse www.aetmis.gouv.qc.ca.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

www.oiiq.org
.....

L'OIIQ lance son nouveau site Web

À la fin de mars, l'OIIQ a lancé son nouveau site Web. Ce dernier n'avait pas été revu depuis sa sortie, en 1996. Non seulement le *look* est grandement amélioré, mais l'architecture du site et le moteur de recherche qui a été ajouté rendent la navigation beaucoup plus facile et plus conviviale qu'avant.

Toutes les rubriques ont un autre nom. Un menu déroulant apparaît sous chacune d'elles, ce qui facilite la recherche d'information. La page d'ouverture en compte maintenant neuf : Être infirmière au Québec ; OIIQ ; Événements et formation ; Services ; Salle de presse et publications ; Prix, bourses et distinctions ; Les ordres régionaux ; CII et CIR ; et Comité Jeunesse.

La grande nouveauté du site est l'ajout de la fonction « Liste de diffusion », dont l'accès est situé en haut et à droite de la page d'accueil. En un clic, les internautes arrivent dans une section où ils choisissent de s'abonner à une ou plusieurs listes de diffusion, selon leurs intérêts. Ils seront ainsi informés par courriel des actualités relatives à leur choix. L'abonnement à ces listes est gratuit.

Par exemple, si une personne s'abonne à l'une ou l'autre des publications de l'Ordre – les bulletins *CII à l'écoute* ou *Le Scribe*, *Le Journal*, *L'Infirmière du Québec*, les communiqués de presse et les récentes acquisitions ou publications du Centre de documentation –, elle sera automatiquement informée de leur mise en ligne. Les internautes qui désirent être au fait des événements et activités organisés par l'OIIQ, comme le congrès annuel, le colloque des CII, les activités de formation continue ou la Semaine de l'infirmière, pourront s'abonner à une autre liste.

La « Banque d'emplois » est l'une des sections les plus consultées du site. S'abonner à cette liste est incontournable pour les chercheurs d'emploi, qui seront aussitôt avisés de toute nouvelle offre d'emploi affichée dans cette banque.

Plusieurs infirmières organisent des activités et souhaitent les faire connaître au plus grand nombre de collègues possible. Le nouveau site compte maintenant un service gratuit d'inscription d'une activité à l'agenda professionnel, sous la rubrique « Événements et formation ». L'OIIQ a voulu y recenser tout ce qui est d'intérêt pour les infirmières : conférences, ateliers, colloques, journées scientifiques, activités de formation, spectacles-bénéfice, etc. Une visite régulière suffit pour être au courant de ce qui se passe dans la profession.

Un simple clic pour les changements d'adresse

Lorsqu'une infirmière déménage ou change d'employeur, elle doit transmettre cette information à l'OIIQ dans un délai de 30 jours. Il sera maintenant beaucoup plus facile de respecter ce délai. Il suffit de remplir le formulaire prévu à la rubrique « Être infirmière au Québec » pour indiquer les changements de lieu de résidence, d'activités professionnelles ou de courriel. C'est tellement plus facile et plus rapide que par la poste !

Une visite s'impose à www.oiiq.org. N'hésitez pas à faire part de vos suggestions et commentaires à la webmestre, à l'adresse maryse.dumas@oiiq.org.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[Retour au sommaire](#)

Journée des conseils de section

Le positionnement de la profession et la pénurie en tête de liste des priorités

EN FÉVRIER DERNIER, LES MEMBRES DES CONSEILS DES ORDRES RÉGIONAUX ONT ASSISTÉ À LA JOURNÉE D'INFORMATION QUI SE TIENT CHAQUE DEUX ANS À LEUR INTENTION. UNE CENTAINE D'INFIRMIÈRES ET D'INFIRMIERS ONT PRIS LE POULS DES DOSSIERS MENÉS PAR L'OIIQ. LE POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION ET LA PÉNURIE ARRIVENT EN TÊTE DE LISTE. CES CHOIX ONT ÉTÉ ENTÉRINÉS PAR LES PARTICIPANTS.

La présidente, Gyslaine Desrosiers, a présenté les six grands dossiers de l'heure. « Chaque trois ans, l'Ordre revoit sa planification stratégique, a-t-elle expliqué. C'est l'occasion de dresser le bilan des réalisations, de se féliciter de nos bons coups et de réévaluer où on veut aller de façon à planifier les meilleures actions possibles pour atteindre les objectifs. »

On ne s'étonnera pas d'apprendre que **le positionnement de la pratique professionnelle** parmi les professions de la santé est la priorité, dictée d'ailleurs par l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, le 30 janvier 2003.

Cette loi induit un changement de mentalité, notamment dans la façon de donner les soins, parce que toutes les professions seront appelées à collaborer davantage entre elles. L'OIIQ doit faire en sorte que les infirmières comprennent bien la loi et poursuivent leur développement professionnel.

Compte tenu de la mobilité et de l'ouverture des frontières, il devient pressant de **moderniser le cadre réglementaire de la profession**. Tous les règlements d'admission à la profession doivent être revus, notamment ceux concernant l'admission d'infirmières étrangères. Il faut aussi fixer des règles d'admissibilité à la pratique spécialisée qui émergera dans un futur proche, harmoniser les règlements avec les divers statuts, notamment pour les candidates à l'exercice de la profession et les externes. Bref, un travail minutieux mais essentiel doit se faire dans un objectif d'allègement des règlements.

L'OIIQ poursuivra ses efforts en vue de **diminuer les effets de la pénurie d'infirmières**. Les mesures mises de l'avant par l'Ordre au cours des dernières années – campagnes de promotion des inscriptions, mise sur pied du programme d'externat, participation au recrutement d'infirmières étrangères, etc. – commencent à porter leurs fruits. L'OIIQ sera d'autant plus vigilant, car les gestionnaires cherchent à réorganiser les soins et les services dans un contexte de ressources financières restreintes.

Les relations et la communication avec les membres doivent être au cœur des préoccupations des organisations. L'OIIQ ne fait pas exception. Il compte notamment revoir les moyens d'information et développer des plans de communication pour certains groupes cibles. Il tiendra compte des préoccupations de ses membres pour communiquer plus efficacement avec eux.

Pour assurer l'avenir de la profession, l'Ordre compte **exercer une vigilance sur les systèmes de santé et de l'éducation et sur le système professionnel**. Il est en effet essentiel de bien comprendre les enjeux dans ces domaines pour influencer le cours des événements et agir sur les conditions de pratique.

Enfin, l'OIIQ devra **consolider son fonctionnement interne** pour continuer à offrir un bon service. Le Bureau du registraire en



Crédit de photo : Marcel La Haye

Des membres des conseils de section discutent de l'une des questions à l'ordre du jour.

est le meilleur exemple. L'augmentation du nombre d'étudiants, l'organisation de l'examen et la coordination de l'externat en soins infirmiers sont autant d'activités qui se sont ajoutées dans les dernières années et qui nécessitent un ajustement.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

La pénurie d'infirmières inégale dans les régions

Sujet inépuisable s'il en est un, la pénurie d'infirmières continue de faire les manchettes presque quotidiennement. « Attention aux généralisations », a expliqué Marie Valois, directrice de la Direction de l'exploitation des données corporatives à l'OIIQ, aux membres des conseils de section. Certaines régions ne connaissent pas de pénurie pour le moment, alors que d'autres manquent cruellement d'infirmières. Et outre le déficit total, la question se complique : certains secteurs cliniques sont plus fragiles que d'autres.

La pénurie d'infirmières est avant tout un phénomène démographique et social causé par différents facteurs. Les infirmières forment une population de travailleurs qui continue de vieillir, même si de plus en plus de jeunes choisissent la profession. Résultat : si aucune action n'est prise, le rythme des départs à la retraite dépassera celui des embauches. À cela s'ajoute une croissance des besoins en soins d'une population qui vieillit aussi, et une augmentation à prévoir du nombre d'infirmières pour répondre aux développements futurs en matière de soins de première ligne, ne serait-ce que pour les groupes de médecine de famille ou les nouvelles heures d'ouverture des CLSC (70 heures par semaine).

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il manquerait actuellement environ 2000 infirmières dans le réseau. Les régions les plus affectées sont Montréal/Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Outaouais. Quant aux autres, elles ne sont pas encore touchées directement. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème pour autant. L'OIIQ et les autres partenaires doivent demeurer vigilants et continuer de planifier la relève.

Des pénuries ciblées

L'OIIQ raffine ses analyses statistiques de la main-d'œuvre infirmière d'année en année, ce qui a permis de cibler des secteurs où la pénurie est encore plus criante. Les domaines cliniques spécialisés, de même que les secteurs de l'éducation, de la recherche et de la gestion, sont à surveiller de près. La relève du corps professoral est particulièrement urgente, compte tenu de l'augmentation considérable du nombre d'étudiantes dans les programmes de formation (voir [Le Journal, mars/avril 2003](#)).

Combattre la pénurie, une cause perdue d'avance ? « Non », affirme Marie Valois. Avec un portrait clair de la situation, les partenaires se sont mobilisés rapidement, de sorte qu'il y a déjà des résultats encourageants. Les cinq prochaines années demeurent toutefois cruciales pour mettre en place des interventions visant à assurer l'avenir de la profession. L'OIIQ continuera de faire sa part du côté de la promotion et du recrutement (voir encadré) dans les programmes d'études. D'autres doivent maintenant prendre le relais pour améliorer les conditions de travail des infirmières et, par conséquent, la rétention de ces employées. Le MSSS a proposé des pistes d'action, notamment : hausser le taux d'obtention du DEC, accroître la présence au travail, augmenter la proportion d'infirmières travaillant à temps plein et le nombre d'heures de celles qui travaillent à temps partiel et retarder les départs des infirmières qui sont sur le point de prendre leur retraite. « Dans un contexte de ressources budgétaires restreintes et de pénurie de divers types de professionnels, il faudra garder l'œil ouvert », estime Mme Valois. « Le prochain gouvernement ne doit pas sabrer davantage dans les soins infirmiers au Québec. »



Crédit de photo : Marcel La Haye

Marie Valois a dressé un portrait de la pénurie d'infirmières au Québec.

Des actions soutenues de l'OIIQ pour contrer la pénurie

Dans son rayon d'action, l'OIIQ multiplie les efforts pour contrer la pénurie. En

voici un résumé.

- En janvier 1999, l'OIIQ a sonné l'alarme quant à la pénurie d'infirmières en rendant publique une étude statistique percutante. Il a alors réclamé et obtenu la mise sur pied d'un forum national de planification de la main-d'œuvre infirmière.
- Au printemps 1999, il a organisé l'opération *Retour à la profession* qui a permis à 600 infirmières de réintégrer le réseau.
- L'OIIQ a organisé des campagnes annuelles de promotion qui ont permis de hausser de 65 % le nombre de jeunes dans les collèges et les universités entre 1999 et 2002. Il participe aussi à tous les grands salons de l'emploi et tient des stands d'information dans des événements ciblés (voir page 6).
- Le programme d'externat en soins infirmiers de l'OIIQ a démarré à l'été 2000. C'est un attrait puissant et un bon moyen d'inciter les jeunes à terminer leurs études.
- L'OIIQ a produit une vidéo promotionnelle en janvier 2003.
- L'OIIQ a participé à toutes les missions de recrutement international depuis 2000. Il a été le premier ordre professionnel à alléger le processus d'émission des permis pour les infirmières étrangères.
- En février 2003, l'Ordre a lancé un programme de bourses d'études pour contrer les pénuries d'infirmières des secteurs ciblés.
- Enfin, l'OIIQ utilise tous les moyens à sa portée pour rendre la profession attirante et favoriser la poursuite et la réussite des études : développement de nouveaux rôles, mise sur pied du programme DEC-bac et soutien à l'examen professionnel, par exemple. Même si cela ne relève pas de son mandat, l'Ordre ne rate pas une occasion de réclamer une amélioration des conditions de travail des infirmières.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

De nouveaux projets pour le programme de surveillance 2003-2004

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) dévoilait récemment les grandes lignes de son programme de l'exercice infirmier 2003-2004. Outre la visite de neuf établissements du réseau public, le CIP lance trois nouveaux projets de vérification auprès des infirmières qui oeuvrent dans des communautés religieuses, dans des résidences privées et dans cinq établissements publics à vocations multiples.

« Les projets de vérification de l'exercice infirmier sont fort utiles puisqu'ils permettent d'esquisser un portrait de la qualité de l'exercice dans un secteur d'activité donné, explique **Carole Deshaies**, présidente du CIP. Les secteurs sont choisis en fonction du contexte jugé plus à risque et de la vulnérabilité des clientèles. L'évaluation est faite à partir de cas traceurs, qui sont des situations de soins pour lesquelles on détermine des indicateurs de la qualité et de la sécurité des soins. Le choix de ces cas tient compte des constats de l'étude sur la qualité des soins infirmiers que l'OIIQ a publiée en janvier 2002, notamment en ce qui concerne les infections nosocomiales, les lésions de pression, les chutes, le recours aux contentions et les erreurs de médicament. »



Crédit de photo : Marcel La Haye

Les projets de vérification sont utiles pour esquisser un portrait de la qualité de l'exercice dans un secteur donné.

En plus de ces projets de vérification, le CIP a prévu des activités de surveillance générale dans neuf établissements, dont un centre hospitalier ayant un statut universitaire. Le Comité évaluera les programmes de soutien à domicile et de services courants de cinq CLSC. Enfin, il rendra visite à trois établissements à vocations multiples.

Des délais d'enquête réduits

Le programme de surveillance 2003-2004 comprend aussi des activités non planifiées, soit des vérifications spécifiques et des enquêtes particulières. Les vérifications spécifiques peuvent découler, entre autres, de rapports de coroner, d'événements médiatisés, de plaintes et de signalements. Par ailleurs, la majorité des demandes d'enquête particulière proviennent de cadres infirmiers représentant l'employeur.

La méthode d'évaluation, conçue en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL), permet de réduire considérablement le délai de traitement des enquêtes particulières, notamment lorsque les infirmières n'ont pas d'employeur, a constaté le CIP. Cette méthode consiste en une entrevue orale structurée (EOS) et un examen clinique objectif structuré (ECOS). Le Comité élabore actuellement de nouveaux scénarios cliniques qui permettront d'évaluer la capacité à exercer des infirmières visées par une enquête, indépendamment de leur emploi en soins infirmiers.

L'ensemble des activités du programme 2003-2004 aideront le CIP à évaluer la qualité de l'exercice sous divers angles d'analyse et à cibler les aspects de la pratique qui nécessitent une amélioration. Le Comité pourrait toutefois ajuster certaines de ces activités au fur et à mesure des vérifications, et selon l'évolution du milieu de la santé.

Le programme de surveillance 2003-2004 en bref

- Trois nouveaux projets de vérification : un concernant les soins infirmiers dans des communautés religieuses, l'autre dans les résidences privées et le dernier dans cinq établissements publics à vocations multiples.
- Activités de surveillance générale de l'exercice infirmier dans un centre hospitalier universitaire, ainsi que dans les programmes de maintien à domicile et de services courants de cinq CLSC non fusionnés et de trois établissements à vocations multiples.
- Vérifications spécifiques et enquêtes particulières.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Olivette Soucy reçoit l'Insigne du mérite 2003

De l'obstétrique à la gériatrie, des plus jeunes aux plus vieux pendant 38 ans

À la Soirée Inspiration tenue le 8 mai dernier, l'OIIQ a remis l'Insigne du mérite à Olivette Soucy, infirmière clinicienne spécialisée en gériatrie et conseillère clinique pour les équipes de soins et les équipes multidisciplinaires à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a reçu la plus haute distinction de l'OIIQ pour sa longue et remarquable carrière.

Mme Soucy est infirmière depuis 1961. Elle a notamment travaillé en obstétrique pendant 18 ans, dont la majeure partie à titre de responsable de l'enseignement aux mères. Elle est ensuite devenue infirmière clinicienne spécialisée auprès des personnes âgées. Elle aura côtoyé les plus jeunes patients comme les plus vieux avec la même passion pendant 38 ans.

C'est en gériatrie que ses réalisations sont les plus impressionnantes. Elle a élaboré de nombreux programmes de soins et d'enseignement aux personnes âgées inspirés de son expertise auprès des nouvelles mères et des familles ayant un enfant trisomique. Mme Soucy a toujours été préoccupée par la relation entre le patient et sa famille. Elle a par la suite élargi cette approche pour y inclure la dimension multiculturelle. Elle a d'ailleurs remporté un prix décerné par l'Association des hôpitaux du Québec en 1996 pour son projet *Origine ethnoculturelle et soins infirmiers gériatriques*.

Mme Soucy fait partie des premières infirmières qui ont exercé des fonctions d'infirmière clinicienne spécialisée auprès des personnes âgées. Elle aura donc grandement influencé la pratique clinique, l'enseignement et la recherche en gériatrie. Elle a aussi été chargée de cours et professeure invitée dans plusieurs établissements du réseau de la santé, et a participé à la plupart des cours donnés à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Elle est membre du comité scientifique de la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille. Elle a participé à plusieurs projets de recherche et elle fait actuellement partie d'une nouvelle équipe multidisciplinaire de recherche sur l'incontinence, subventionnée par le Fonds de la recherche en santé du Québec.

Mentionnons enfin que Olivette Soucy est auteure ou coauteure d'une cinquantaine de publications en soins infirmiers. Elle a également prononcé autant de conférences au cours de sa carrière.



Crédit de photo : Angrignon
Productions

*La récipiendaire de l'Insigne du
mérite, Olivette Soucy*



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Le règlement sur l'externat modifié de nouveau

Le règlement sur l'externat en soins infirmiers a été modifié de nouveau. L'OIIQ a demandé ces modifications pour permettre à davantage d'établissements de santé québécois de se prévaloir de ce programme.

Dans un premier temps, le nombre minimal de cinq externes requis pour démarrer un programme a été aboli. De plus, 1 acte a été modifié et quatre autres ont ajoutés aux 21 actes que peuvent déjà poser les externes. Celui qui a été modifié est : faire un pansement aseptique simple, sous supervision de l'infirmière, si présence de drain ou de mèche. Les ajouts sont : appliquer les pansements pour la prévention et le traitement des lésions de pression (stades 1 et 2), selon les indications de l'infirmière ; retirer les agrafes et les points de suture, après évaluation par l'infirmière ; irriguer un tube nasogastrique déjà en place ; effectuer des ponctions veineuses, sous supervision de l'infirmière.

L'OIIQ a tenu à maintenir les conditions d'encadrement clinique et de surveillance des externes, de même que les lieux et les secteurs d'activité exclus. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 15 mai 2003, soit à temps pour l'externat d'été.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Les infirmières auxiliaires et les technologistes médicaux réclament de la formation continue

Deux ordres professionnels ont présenté des projets de règlement à l'Office des professions du Québec (OPQ) pour que leurs membres reçoivent la formation continue nécessaire à l'exercice de nouvelles activités autorisées par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires (OIIAQ) veut former ses membres pour qu'ils puissent faire des ponctions veineuses, administrer des vaccins et installer un tube nasogastrique. L'Ordre des technologistes médicaux veut mettre en place des programmes de formation pour l'activité « administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments et d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance ».

L'OPQ a transmis les deux projets de règlement à l'OIIQ et aux autres ordres professionnels visés par cette loi. Chacun peut faire des commentaires. Chaque règlement doit être adopté par les ordres respectifs et transmis à l'OPQ pour examen. L'Office pourra approuver ces règlements, avec ou sans modifications, en tenant compte des commentaires qui lui auront été soumis. Ils seront ensuite publiés dans la *Gazette officielle du Québec* avant d'entrer en vigueur. Ce n'est qu'après avoir reçu une attestation de formation de leur ordre que ces professionnels pourront exercer ces nouvelles activités dans leur champ d'exercice.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Chronique déonto

Entretien avec la syndic sur le nouveau code de déontologie

Avec l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, le 23 janvier 2003, les repères traditionnels de l'éthique et de la déontologie ont été relevés au goût du jour. Tout en étant plus significatif pour les infirmières, le nouveau code se démarque par sa clarté et sa précision. « Il demeure toujours un outil de protection du public », explique **Sylvie Truchon**, syndic de l'OIIQ, qui souhaite toutefois que les infirmières le voient d'abord comme un guide pour la pratique. *Le Journal* a recueilli ses propos.

L.J. : Pourquoi revoir le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* ?

S.T. : Le code datait de 1976. Or, en près de 30 ans, la pratique infirmière s'est considérablement modifiée. Pensons seulement au virage ambulatoire. Non seulement la pratique est beaucoup plus complexe qu'avant, mais les milieux ont changé et le rôle des infirmières a évolué. Il fallait donc adapter le code à la réalité d'aujourd'hui afin qu'il reflète bien les devoirs et obligations actuelles de l'infirmière et soit conforme aux exigences légales.

L.J. : Quelle a été la réaction des infirmières aux changements proposés par l'OIIQ ?

S.T. : Les infirmières ont été consultées tout au long du processus de révision. Nous avons organisé, avec des infirmières provenant de différents milieux, des groupes de discussion qui ont permis de préciser leurs valeurs professionnelles. Environ 900 autres ont été jointes au moyen d'un sondage téléphonique. Enfin, un projet de règlement de code a été envoyé à tous les membres en janvier 2002. Nous avons recueilli des commentaires qui ont donné lieu à des modifications et à des améliorations du contenu du code proposé. On peut donc dire que la réaction des infirmières a été plutôt positive et qu'elles ont beaucoup apprécié le fait d'être consultées.

L.J. : Quelle est l'ampleur de la révision du code ?

S.T. : Le tiers des articles, soit 33 %, sont nouveaux, alors que 43 % ont été modifiés et 24 % sont inchangés. C'est donc une refonte de taille.

L.J. : Quels sont les grands thèmes qui ressortent de cette refonte ?

S.T. : Plusieurs nouveautés découlent de préoccupations issues de la pratique, et certaines d'entre elles sont aussi liées à de récentes lois québécoises. Par exemple, l'infirmière doit dévoiler les incidents et accidents, tel que décrété par une nouvelle loi. Il y a aussi l'aspect de la collaboration interprofessionnelle, qui reflète la réalité de la nouvelle *Loi sur les infirmières et les infirmiers*.

Certains autres thèmes font aussi l'objet de nouveaux articles, notamment l'accès aux renseignements contenus au dossier d'un client et leur rectification, de même que la relation professionnelle. Entre autres, l'expérience nous a démontré qu'il était nécessaire de mieux préciser les limites de cette relation.

Parmi les articles qui ont été remaniés, mentionnons tout ce qui concerne la continuité des soins, le respect des valeurs et des convictions personnelles du client et la documentation.

Les articles qui n'ont pas été modifiés sont plutôt à caractère technique, comme la fixation et le paiement des honoraires et la publicité.

L.J. : Est-ce que les infirmières manifestent de l'intérêt envers le nouveau code ?

S.T. : Nous venons d'en commencer la diffusion et, effectivement, les infirmières démontrent beaucoup d'intérêt. À preuve, nous recevons plusieurs appels au service d'aide conseil

relativement au nouveau code. Les infirmières veulent discuter de l'application de certains articles et des groupes nous sollicitent pour donner des conférences.

L.J. : Quel message souhaitez-vous livrer aux infirmières ?

S.T. : Tout d'abord, je souhaite que les infirmières prennent le temps de lire leur code. Elles constateront à quel point il est utile dans la pratique quotidienne. J'aimerais aussi qu'elles le voient comme un guide, et non comme un instrument de répression. En fin de compte, le Bureau du syndic traite bien peu de demandes d'enquête annuellement compte tenu du nombre total d'infirmières. Je souhaite enfin que les infirmières aient le réflexe de faire appel au code dans toute situation relative à leurs devoirs et obligations. Le code servira alors à ses véritables fins, soit les guider dans leur prise de décision pour mieux protéger le public.



Marcel LaHaye

Sylvie Truchon explique les modifications apportées au code de déontologie à Sylvie Vallières, directrice du Journal.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Santé mentale et psychiatrie

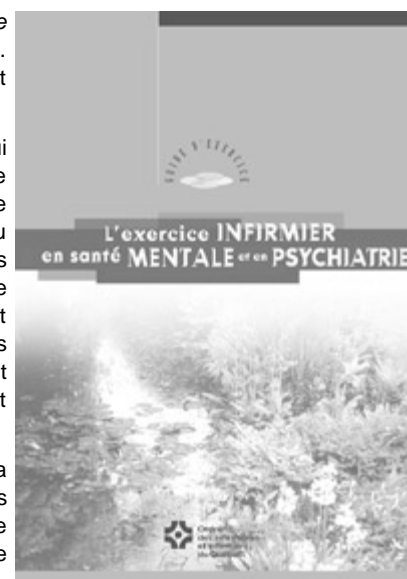
Un guide d'exercice adapté à la réalité d'aujourd'hui

Vous œuvrez en santé mentale et en psychiatrie ? Procurez-vous sans tarder *Guide d'exercice. L'exercice infirmier en santé mentale et en psychiatrie*, publié par l'OIIQ. Il s'adresse aux cliniciennes, aux gestionnaires, aux enseignantes, aux étudiantes et à toute personne qui s'intéresse à l'exercice infirmier dans ce domaine.

Le document brosse un tableau des principales interventions des infirmières qui travaillent auprès de la clientèle en santé mentale et en psychiatrie, à partir de quatre concepts, soit la personne, la santé, l'environnement et le soin. Il décrit le rôle que joue l'infirmière auprès de la personne qui a un problème de santé mentale ou un trouble mental, la démarche thérapeutique privilégiée et la coordination des soins et des services à l'hôpital et dans la communauté. Plusieurs volets de la pratique sont abordés, dont l'alliance thérapeutique, l'évaluation de la condition physique et mentale, le suivi de la médication, les activités psychothérapeutiques et les activités psychoéducatives auprès de la personne et de ses proches. Enfin, le guide fournit des indicateurs de qualité qui permettront à l'infirmière de porter un jugement critique sur sa pratique et de faire les changements appropriés.

Ce guide arrive à point nommé, car plusieurs facteurs ont influencé le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie au cours des dernières années. Mentionnons seulement le mouvement de désinstitutionnalisation, la conjoncture économique, le vieillissement de la population, les découvertes scientifiques et celles en matière d'interventions psychothérapeutiques et de réadaptation psychosociale.

Pour vous procurer un exemplaire, téléphonez au Centre de documentation de l'OIIQ au 1 800 363-6048.





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Examen professionnel

Le nouveau guide de préparation à l'examen bientôt disponible

L'OIIQ met la touche finale à un document très attendu : *le Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. Tant les étudiantes que les enseignantes et les professeurs voudront se le procurer, car il contient toute l'information nécessaire pour franchir, avec succès, l'étape ultime conduisant à l'obtention du permis de l'OIIQ.

Le guide comprend plus de 50 exemples de questions écrites ainsi que les réponses. Les utilisateurs pourront donc mieux évaluer leurs forces et leurs faiblesses, puisque chaque réponse est expliquée et que des lectures complémentaires sont suggérées. Comme l'examen comprend aussi un volet pratique, l'OIIQ a également inclus dix exemples de situations cliniques que toute infirmière débutante devrait maîtriser.

Besoin de trucs pour préparer l'examen ? Un chapitre complet porte sur les stratégies de préparation et présente des recommandations pratiques pour mieux réussir. Les lecteurs pourront se familiariser avec la forme, le déroulement et les aspects organisationnels de l'examen : il ne devrait donc pas y avoir de surprise.

Un « plus » pour les diplômées hors Québec

Le nombre d'infirmières étrangères qui souhaitent exercer la profession au Québec a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Un chapitre complet s'adresse plus particulièrement aux diplômées hors Québec. Il traite notamment du contexte québécois de pratique, des lois et règlements, du fonctionnement du réseau de soins et services, etc. Ce chapitre est crucial : tous les pays et provinces canadiennes fonctionnent différemment, ce qui a des effets sur les normes de pratique. De plus, les ordres professionnels n'existent pas partout. Les infirmières étrangères doivent donc comprendre la raison d'être et le mandat de protection du public d'un organisme tel que l'OIIQ.

Le guide sera disponible d'ici la fin de juin. Pour se procurer un exemplaire, il suffit de téléphoner au Centre de documentation de l'OIIQ au 1 800 363-6048.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Avis de tenue de l'examen professionnel

La prochaine session de l'examen professionnel aura lieu le 5 septembre 2003, pour le volet écrit, et le 6 ou le 7 septembre 2003 pour le volet pratique, conformément au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (1997) 129 G.O. II, 4568.*

La date limite d'inscription à cet examen est fixée au 6 août 2003. Tous les documents et frais requis pour l'inscription devront parvenir au siège social de l'Ordre avant 16 h 30 ce jour-là. Les demandes d'inscription reçues après cette date seront refusées ; les diplômées admissibles devront alors se présenter à la session suivante, en février 2004.

En septembre 2003, l'examen se tiendra dans les huit villes suivantes : Chicoutimi, Longueuil, Montréal, Laval, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Le lieu où la candidate doit se présenter sera indiqué dans la confirmation d'inscription et l'avis de convocation à l'examen professionnel.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le Service aux étudiantes de l'Ordre.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

L'OIIQ cible ses efforts de promotion

Le 27 mars dernier, l'OIIQ a participé au deuxième colloque organisé par la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Ce colloque s'adressait aux conseillers d'orientation, aux psychoéducateurs et aux conseillers en information scolaire et professionnelle. Il s'agit d'un public cible que l'OIIQ tient à rejoindre en priorité, puisque ces professionnels jouent un rôle clé auprès des jeunes qui sont sur le point de faire un choix de carrière. Karine Labarre, conseillère à la direction des Affaires externes de l'OIIQ, (au centre de la photo) a tenu un stand en compagnie de Geneviève Roch, membre du Comité jeunesse de la Montérégie. Elles ont donné de l'information sur la profession et sur les programmes de formation et distribué des copies de la nouvelle vidéo promotionnelle de l'Ordre.





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[Retour au sommaire](#)

FRESIQ et golf font la paire

Pour la troisième année consécutive, aidez la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) à recueillir des fonds afin de financer la recherche infirmière. Ne ratez pas le départ à 11 h, le jeudi 18 septembre prochain, au club de golf de Lachute. Membres de l'OIIQ et abonnées du programme Appartenance : 150 \$; non-membres : 175 \$. Ce montant inclut la partie de golf, la voiturette et le souper. Prix pour le souper seulement : 70 \$. Pour s'inscrire, téléphoner à Linda Benoit à la FRESIQ, au (514) 935-2505, poste 232, ou au 1 800 363-6048. On peut aussi réserver sa place en écrivant à fresiq@oiiq.org. Inscrivez-vous dès maintenant ! Votre participation est importante : grâce aux tournois de golf qu'elle organise depuis 2000, la FRESIQ a recueilli près de 118 000 \$, qui ont été accordés par la suite à des projets de recherche en sciences infirmières.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Infirmières recherchées pour le comité des bourses

En février, l'OIIQ a annoncé qu'il doublait son programme de bourses d'études jusqu'en 2006. Cette année, il accordera près de 50 bourses d'études à des étudiantes ou des infirmières qui souhaitent poursuivre des études universitaires en sciences infirmières au niveau du baccalauréat, de la maîtrise ou du doctorat. Dans cet esprit, l'Ordre souhaite recruter des infirmières intéressées à faire partie du comité des bourses.

Le mandat

Le mandat du comité consiste à élaborer et réviser les critères d'évaluation des demandes de bourses ; à évaluer les demandes et à recommander les noms des récipiendaires au Bureau de l'OIIQ ; et enfin, à réviser les critères d'admissibilité et les conditions d'attribution des bourses et recommander des modifications au Bureau, si nécessaire. La durée du mandat est de deux ans, renouvelable.

La composition

Cinq membres forment le comité, soit :

- Deux professeurs en sciences infirmières, dont une enseigne au 1^{er} cycle et une au 2^e cycle ;
- Une gestionnaire en soins infirmiers, soit une directrice ou une responsable des soins infirmiers, une adjointe, etc. ;
- Deux infirmières cliniciennes spécialisées.

Trois substituts seront aussi nommés, soit une professeure, une gestionnaire et une infirmière clinicienne spécialisée.

Exigences

Les membres doivent détenir au minimum un baccalauréat en sciences infirmières et avoir une connaissance suffisante de l'anglais. Deux réunions d'une journée sont prévues chaque année.

Adressez-vous à votre ordre régional pour tout renseignement supplémentaire sur ce comité ou pour obtenir le formulaire de mise en candidature. Ce dernier peut aussi être téléchargé à l'adresse www.oiiq.org, section « OIIQ-comités ». Une fois rempli, vous devez faire parvenir le formulaire à votre ordre régional au plus tard le lundi 2 juin 2003.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[Retour au sommaire](#)

Jeunesse infirmière

Des stratégies pour retenir les infirmières de la génération X

DERNIÈRE DE DEUX PARTIES

Comme nous l'avons vu dans la chronique précédente, les infirmières de la génération X ont des valeurs très différentes de leurs aînées, les baby-boomers. Les jeunes recherchent notamment un bon équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Ils privilégient la flexibilité et la chaleur des petits milieux de travail. En fait, ils s'attachent à leurs collègues plus qu'à l'organisation. L'instabilité des équipes, de même que le manque de soutien et d'autonomie, peuvent les décourager et les pousser à changer d'employeur ou à se réorienter.

Voici quelques éléments clés d'une stratégie destinée à faciliter le recrutement et la rétention des jeunes dans les établissements :

Créer un environnement de travail convivial. Les jeunes doivent avoir envie de venir travailler. Il est donc important de créer un milieu de travail chaleureux en favorisant les échanges, en personnalisant la gestion et en créant des occasions de rencontres entre les membres de l'équipe. Pour y arriver, on peut par exemple souligner les anniversaires de naissance, organiser des repas ou des sorties de groupe ou encore offrir une garderie en milieu de travail.

Fournir un encadrement clinique adéquat. Les jeunes ont besoin de soutien plutôt que d'autorité. Ils aiment sentir que leur patron est un mentor et un partenaire compétent. Ils apprécient que leur supérieur discute avec eux, les appuie dans leur apprentissage, leur permette d'expérimenter et leur donne l'occasion d'apprendre de leurs erreurs. Ils doivent aussi bénéficier de l'encadrement clinique d'une personne-ressource 24 heures par jour, sept jours par semaine, pour répondre à leurs questions ou leur donner des conseils ou un coup de main. Enfin, il est important de permettre aux jeunes d'avoir accès à la formation continue et ce, même s'ils ne sont pas titulaires d'un poste et qu'ils ont peu d'ancienneté.

Renforcer le sentiment d'appartenance. Le fait de travailler sur une équipe « volante » augmente le stress des jeunes infirmières et met un frein au développement de leur expertise. Par contre, dans certains centres hospitaliers, les jeunes infirmières sont embauchées par les chefs d'unité et sont donc immédiatement intégrées dans une équipe. Elles ont la possibilité de développer leurs compétences dans un domaine particulier, en plus de bénéficier de l'expertise de leurs collègues. Créer des occasions de travailler en équipe et de développer des liens personnels et professionnels constituent donc de bons moyens de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes. De plus, en les écoutant et en les faisant participer le plus possible aux prises de décision et à la détermination des objectifs, ils auront le sentiment que leur point de vue et leur contribution sont importants. La création d'un comité de relève infirmière leur permettra par exemple de présenter leurs idées et suggestions.

Offrir aux jeunes l'occasion de faire des choix. Puisque l'autonomie et la flexibilité sont des valeurs importantes pour les jeunes, il vaut mieux leur permettre de faire des choix. Par exemple, l'autogestion des horaires de travail leur offre davantage de flexibilité tout en leur procurant une certaine autonomie et plus de contrôle sur leur vie personnelle.

Tenir compte du besoin de reconnaissance. Les jeunes ont un grand besoin de reconnaissance au travail, particulièrement de la part de leur supérieur immédiat. En fait, la reconnaissance est le moteur du développement professionnel, de la confiance, de l'esprit d'équipe et, par conséquent, du sentiment d'appartenance. Pour l'exprimer, il convient de faire des suivis, d'organiser des rencontres ponctuelles ou encore de créer un programme de récompenses (par exemple, l'infirmière du mois).

Ces stratégies, qui correspondent aux valeurs des jeunes de la génération X, sont quelques exemples concrets qui aideront les organisations à retenir la relève. Après tout, c'est en agissant maintenant que nous préparons un avenir meilleur !

Visitez le www.oiiq.org, section « Comité Jeunesse », et faites-nous part de vos commentaires.



***La présidente du
Comité Jeunesse,
Julie Poirier***



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Avis de convocation à la 83^e Assemblée générale annuelle

CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 86 B) ET 102 DU CODE DES PROFESSIONS, L'OIIQ AVISE TOUTS SES MEMBRES QUE SA 83^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SE TIENDRA LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2003 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL. L'HORAIRE ET L'ORDRE DU JOUR PARAÎTRONT DANS *LE JOURNAL* DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2003.

*La secrétaire générale de l'Ordre,
Diane Saulnier*

NOTE : Les articles 16 et 17 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers stipulent que, pour être déléguée à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ, vous devez avoir été élue par votre section. Pour plus de détails, communiquez avec votre ordre régional.

Appel de propositions

À titre de membre de l'Ordre, vous avez le droit et la responsabilité d'exprimer vos opinions et vos idées, et de les faire connaître à vos collègues et à votre ordre professionnel. Vous pouvez donc présenter des propositions en les transmettant à la secrétaire de l'Ordre en tout temps durant l'année. Toutefois, pour certains membres, l'Assemblée générale annuelle (AGA) est l'occasion privilégiée de le faire.

Les propositions seront imprimées et expédiées aux déléguées au moins trois semaines avant la tenue de l'AGA. Par conséquent, vous devrez les soumettre par écrit au siège social de l'Ordre, avant le 1^{er} septembre 2003. L'envoi préalable des propositions est nécessaire afin de permettre aux déléguées d'en discuter en région avec leurs collègues, avant l'AGA, et de se faire une opinion sur les sujets proposés. Les propositions reçues par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique avant la date limite seront soumises aux déléguées, dans l'ordre de leur réception au siège social, et débattues en priorité par les déléguées.

Encore cette année, des propositions seront acceptées la journée même de l'AGA, à la salle de réception des propositions, jusqu'à 60 minutes après l'ouverture de l'AGA. Ces propositions seront présentées selon leur ordre d'arrivée et à la suite de celles reçues avant le 1^{er} septembre. Comme les propositions doivent être dactylographiées, un service de transcription sera offert sur place.

Selon les règles de l'AGA, seules les déléguées sont autorisées à présenter une proposition à partir du parquet, pendant l'assemblée.

Marche à suivre

Chaque proposition doit être présentée séparément, de la façon suivante :

- énoncer d'abord son objet ;
- formuler ensuite la proposition le plus simplement possible, afin qu'elle puisse être bien comprise ;
- préciser qui doit agir, quelles sont les mesures à prendre et, s'il y a lieu, à qui ces mesures profiteront ;
- la personne qui soumet la proposition et celle qui l'appuie doivent apposer leur signature et écrire en majuscules leur nom, leur numéro de permis, leur adresse et leur numéro de téléphone sur le document transmis ;
- les propositions doivent être dactylographiées et signées.

Exemple de proposition

ATTENDU Il n'existe pas de documents traitant de la responsabilité pour la faute d'autrui dans

QUE,	le cadre de l'exercice infirmier ;
ATTENDU QUE,	De nouveaux modes d'encadrement se développent ;
ATTENDU QUE,	Le personnel infirmier, le personnel enseignant et les stagiaires (programmes collégiaux, du baccalauréat, de la maîtrise, stage de perfectionnement) peuvent engager leur responsabilité ;
ATTENDU QUE,	Le niveau de formation (1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e année) est un facteur important dans l'analyse du cas ;
IL EST RÉSOLU,	Que l'OIIQ produise un document d'information traitant de la responsabilité pour autrui dans le cadre du stage et de l'orientation du personnel en soins infirmiers.
PROPOSÉE PAR :	prénom, nom, numéro de permis, adresse et numéro de téléphone.
APPUYÉE PAR :	prénom, nom, numéro de permis, adresse et numéro de téléphone.

Suivi donné aux propositions reçues avant le 1^{er} septembre

Toutes les propositions reçues avant le 1^{er} septembre seront mises en page de manière à être conformes à la présentation exigée. Elles seront aussi traduites.

Préparez-vous à prendre la parole !

Dans la mesure du possible, la personne qui soumet une proposition ou celle qui l'appuie devrait être présente dans la salle afin d'expliquer la proposition, le cas échéant.

Faites parvenir vos propositions avant le 1^{er} septembre 2003 à :

Diane Saulnier, secrétaire générale
 Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
 4200, boul. Dorchester Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1V4
 Télécopieur : (514) 935-8874
 Courriel : diane.saulnier@oiiq.org

La version originale dûment signée doit être expédiée au siège social.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Votre Semaine de l'infirmière en images

Cette année, la Semaine de l'infirmière se tiendra du 11 au 17 mai. Vous prévoyez organiser des activités mettant en valeur le thème *La passion de soigner, ça ne s'oublie jamais* ? Nous comptons sur vous pour nous en faire part et prendre des photos de ces moments inoubliables.

La chronique « Maillage » du numéro de septembre/octobre sera consacrée à cet événement annuel. Vous aurez plus de chances que votre photo fasse partie du reportage si vous prenez des gros plans et évitez les grands groupes. Vous ne manquez pas d'originalité, alors allez-y ! Faites aussi tirer des doubles, car nous ne vous renverrons pas les photos. Si vous choisissez de les envoyer par courriel, assurez-vous de les digitaliser en haute résolution. Nous avons raté des occasions de publier de très belles photos l'an dernier parce que la résolution ne répondait pas aux exigences pour l'impression : un minimum de 300 dpi. Un graphiste saura vous aider. Nous attendons vos textes et photos d'ici le 20 juin. Faites-les parvenir à Sylvie Vallières, au siège social de l'OIIQ, ou à sylvie.vallieres@oiq.org. Bonne Semaine !





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Des infirmières siègent à des comités ministériels

En mars, **Jeannine Tellier-Cormier** a été nommée membre du Conseil du médicament du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Mme Tellier-Cormier a été tour à tour infirmière dans un dispensaire du nord de l'Alberta, infirmière en traumatologie au bloc opératoire de l'Hôpital Saint-Joseph de Trois-Rivières et professeure en soins infirmiers au Cégep de Trois-Rivières. Elle a également été présidente de l'OIIQ entre 1971 et 1981. Elle apportera son expertise au Conseil du médicament, un organisme qui assume les responsabilités jusqu'ici dévolues au Conseil consultatif de pharmacologie, au Comité de revue de l'utilisation des médicaments et au Réseau de revue d'utilisation des médicaments. À ce titre, le Conseil assiste notamment le Ministère dans l'inscription et la mise à jour des listes de médicaments dont le coût est assuré par le régime général d'assurance médicament. Il prend ses décisions en fonction de critères non seulement scientifiques et économiques, mais également éthiques et sociaux. Il favorise aussi une utilisation optimale des médicaments, tant en milieu ambulatoire qu'hospitalier.



Ghislaine Cournoyer a été nommée membre du Comité d'éthique de santé publique du MSSS en mars dernier. Bachelière de l'Université de Montréal en sciences infirmières, Mme Cournoyer a été infirmière à l'Hôpital Richelieu de Sorel puis à l'Hôtel-Dieu de Sorel, avant de se consacrer à l'enseignement au Cégep de Sorel-Tracy. Très active dans son milieu, elle a notamment été l'une des membres fondatrices de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Elle a aussi siégé au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie entre 1997 et 2001. Elle œuvre actuellement à titre de présidente du conseil d'administration de l'organisme communautaire en santé mentale Le Chemin et de membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de défense des droits des personnes pré-retraitées et retraitées. Son expérience et son souci du respect seront mis à contribution au Comité d'éthique de santé publique, un organisme qui permettra à toutes les structures de santé publique du Québec de soumettre leurs activités et actions à un examen éthique fondé sur le respect et la dignité humaine.





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Une centenaire parmi nous

« Le travail, c'est la santé ! » pourrait dire Alma Reny, qui franchissait l'an dernier le cap des 100 ans. Née à Saint-Prospier de Dorchester dans une famille de 19 enfants, dont 13 survécurent, Mme Reny a entrepris son cours d'infirmière à Québec mais l'a terminé à Montréal au début des années 1930. Elle a notamment travaillé au département de chirurgie de l'Hôpital du Sacré-Cœur, où elle a côtoyé le célèbre (et bouillant !) docteur Norman Bethune, considéré comme un génie chirurgical au Canada et également reconnu pour son apport médical auprès des combattants de guerre, entre autres en Chine. Alma Reny a terminé sa carrière à l'âge de 70 ans après avoir travaillé pour l'orthopédiste Édouard Samson, puis dans un hôpital pour soins de longue durée, à Montréal. Ouf !



Aujourd'hui centenaire, Alma Reny (à gauche) a connu une longue carrière à titre d'infirmière, tout comme ses sœurs Irène (au centre) et Rolande.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

Le Journal, mai / juin 2003, Volume 10 Numéro 5

[← Retour au sommaire](#)

Le Conseil du statut de la femme a 30 ans

Du 23 au 25 mai, le Conseil du statut de la femme (CSF) célébrera son 30^e anniversaire et invite la population à participer à plusieurs activités d'envergure. En voici un aperçu.

Les 23 et 24 mai, à la Grande-Place du Complexe Desjardins, le CSF montera une exposition de photographies illustrant le parcours des femmes de 1860 à 1961. Il projettera aussi un court-métrage, réalisé par Vidéo Femmes, sur le chemin parcouru par les femmes. Le samedi 24 mai, Ariane Émond, Geneviève Rioux, Françoise Guénette et plusieurs autres participeront à trois débats publics : le débat des mères, le débat des amoureuses et le débat des citoyennes. Enfin, l'activité *Hommage aux compagnons de route* mettra en vedette des hommes qui se sont démarqués par leur appui à la cause des femmes.

Le 23 mai, au Spectrum de Montréal, un spectacle exceptionnel réunira une brochette d'artistes tels Louise Forestier, Richard Séguin, Anne Sylvestre, Claudine Mercier, Louisette Dussault, Marie-Claire Séguin et Geneviève Paris.

Les chercheuses, les militantes, les étudiantes et les personnes intéressées par les questions sociales et féministes pourront participer au colloque *Réfléchir sur 30 ans*, le 23 mai, à l'Hôtel Delta à Montréal. Des invités de renom y prendront la parole. Le colloque se clôturera par un débat auquel participeront Vivian Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec, Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, Françoise David, porte-parole du mouvement D'abord solidaires et Monique Simard, productrice de films.

Enfin, la Cinémathèque québécoise offrira une programmation spéciale les 24 et 25 mai. Des films de Mireille Dansereau, des vidéos marquantes et des archives de télévision soulignant l'histoire des femmes seront à l'affiche.

Pour plus d'information sur la programmation, consultez le site du Conseil à l'adresse www.csf.gouv.qc.ca.

